

# Pré-investissement



**Cette deuxième étape du processus de transfert nous permet de faire le diagnostic complet du potentiel de valorisation de votre invention et de définir un programme d'investissement. En partant de la Déclaration d'Invention (DI) ou de la Déclaration de Création Originale (DCO) nous prenons le temps d'analyser chaque aspect essentiel d'un transfert : la force de la Propriété Intellectuelle, les droits d'exploitation, le marché potentiel et l'intérêt des acteurs industriels. Si ces quatre aspects sont favorables, nous définissons ensemble un programme d'investissement qui est soumis à notre Comité d'Investissement (CI).**



## NOTRE ACCOMPAGNEMENT CONSISTE À :

### Analyser la force de la PI:

- ✓ Analyser la DI/DCO (état de l'art, étude de brevetabilité)
- ✓ Définir une stratégie de protection PI

### Analyser les droits d'exploitation

- ✓ Analyser le contexte juridique (notamment les copropriétaires des résultats, les accords antérieurs ayant généré les résultats, mise en place des accords nécessaires)

### Analyser le marché potentiel

- ✓ Obtenir les données macroéconomiques du marché

### Analyser l'intérêt des acteurs industriels

- ✓ Prospector et assurer les premiers contacts avec les industriels
- ✓ Identifier les contraintes et exigences industrielles et réglementaires.

### Si ces éléments sont favorables, nous pouvons

- ✓ Formaliser un programme de maturation technique et identifier les ressources à allouer
- ✓ Financer et accompagner le dépôt des titres PI
- ✓ Evaluer les modalités de transfert (industriel versus création d'une startup)
- ✓ Formaliser le dossier d'investissement et le défendre au Comité d'investissement (CI) et au Conseil d'Administration (CA)



## NOUS AURONS BESOIN DE VOUS POUR :

- ✓ Transmettre les compléments d'information scientifique
- ✓ Valider la stratégie de protection de la Propriété intellectuelle
- ✓ Garder vos résultats secrets (pas de divulgation)

### Si il y a un programme d'investissement :

- ✓ Participer à la formalisation des actifs PI
- ✓ Contribuer à l'élaboration du programme de maturation
- ✓ Participer à la présentation du projet au comité d'investissement
- ✓ Contribuer aux échanges avec des potentiels partenaires industriels



## LES LIVRABLES :

- ✓ Analyse de la Propriété Intellectuelle
- ✓ Analyse juridique
- ✓ Le cas échéant, un dossier d'investissement



### MATURATION INITIALE

Si lors de l'analyse de la DI, certains éléments nous semblent incomplets ou manquants pour protéger efficacement vos résultats, nous pouvons vous proposer une maturation initiale. **Cet investissement initial permet d'allouer des ressources externes et/ou internes pour :**

- Compléter vos résultats
- Renforcer la propriété Intellectuelle
- Préparer un programme de maturation plus complet